

**REGLEMENT DE CONSULTATION**  
**Marché public de service**  
**Procédure adaptée**  
**Publication au BOAMP et au JOUE**

**Gardiennage des locaux du CNSAD-PSL**  
**Consultation 2025-05**

Publication au BOAMP (Numéro de l'avis : 25-95405) et au JOUE

**Date et heure limite de réception des offres : mardi 30 septembre 2025 à 16h**

**Visite préalable obligatoire : jeudi 11 septembre 2025 à 10h**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR.....	2
1.1. Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché	
1.2. Contacts auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues	
1.3. Obtention des documents de la consultation	
1.4. Adresse d'envoi ou de dépôt des offres et candidatures	
ARTICLE 2 – NATURE ET OBJET DU MARCHÉ .....	2
2.1. Objet du marché	
2.2. Nature du marché	
2.3. Etendue des prestations	
2.4. Lieu d'exécution et visite préalable obligatoire	
2.5. Durée du marché	
2.6. Reconduction marché	
2.7. Prix	
2.8. Marchés similaires	
2.9. Reprise des personnels du titulaire sortant	
ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
3.1. Composition du dossier de consultation des entreprises (DCE)	
3.2. Retrait	
ARTICLE 4 – MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	4
4.1. Modalités de transmission des candidatures et des offres	
4.2. Transmission des candidatures et des offres	
ARTICLE 5- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
5.1. Eléments relatifs à la candidature	
5.2. Eléments relatifs à l'offre	
ARTICLE 6- ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....	6
6.1. Analyse des offres et critères d'attribution	
6.2. Notification du marché	
ARTICLE 7-PROCEDURE DE RECOURS .....	7
7.1. Autorité juridictionnelle compétente	
7.2. Médiation et règlement amiable	
ARTICLE 8-EGALITE DIVERSITE .....	7

## ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

### **1.1. Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché**

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL (CNSAD-PSL) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

La personne responsable du marché est Madame Sandy Ouvrier, Directrice du CNSAD-PSL.

Adresse : 2 bis, rue du Conservatoire 75009 Paris

Téléphone : 01.42.46.12.91.

Site internet : [www.cnsad.psl.eu](http://www.cnsad.psl.eu)

### **1.2. Contacts auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Pour tout renseignement, les candidates et les candidats adresser leurs questions sur la Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE.

### **1.3. Obtention des documents de la consultation**

Les documents peuvent être obtenus sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

L'avis de mise en concurrence est publié au BOAMP et au JOUE.

### **1.4. Adresse d'envoi ou de dépôt des offres et candidatures**

**Site Internet (candidature dématérialisée) :** sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

## ARTICLE 2 – NATURE ET OBJET DU MARCHE

### **2.1. Objet du marché**

Le CNSAD-PSL procède à un marché de service pour le gardiennage de ses locaux selon les modalités définies dans le cahier des charges techniques (CCTP).

Code CPV (marchés européens) : 79713000-5 service de gardiennage et 79714000-2 service de surveillance

### **2.2. Nature du marché**

Le marché à procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2121-3 du Code de la Commande Publique

### **2.3. Etendue des prestations**

Il est composé d'une partie principale forfaitaire (coût forfaitaire des prestations de gardiennage et de surveillance selon l'amplitude mentionnée dans le CCTP) et d'une partie à bons de commande (coût horaire unitaire pour des prestations supplémentaires hors forfait).

### **2.4. Lieu d'exécution et visite préalable obligatoire**

Le lieu d'exécution des prestations du marché est le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL : 2bis rue du Conservatoire 75009 Paris (bâtiment principal), au 43 rue de la Commune à 93 230 Romainville (bâtiment secondaire) et au 29 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris (bâtiment annexe).

**Une visite préalable obligatoire est organisée à l'intention des candidates et des candidats** pour leur présenter les lieux d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent.

**La visite a lieu le jeudi 11 septembre 2025 à 10H.**  
**(Se présenter au 2 bis rue du Conservatoire – Paris 9<sup>ème</sup>)**

## **2.5. Durée du marché**

Le marché est passé pour une première période d'1 an à compter du 5 janvier 2026. Il est reconductible par période d'1 an, sans que sa durée puisse dépasser quatre ans.

## **2.6. Reconduction marché**

La reconduction s'opère sur décision express du pouvoir adjudicateur, intervenant au plus tard un mois avant l'échéance de la période en cours d'exécution. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. La non-reconduction du marché n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

## **2.7. Prix**

Le prix des prestations est un prix ferme la première année du marché. L'évolution des prix en cas de reconduction du marché est précisée dans le cahier des clauses administratives particulières.

## **2.8. Marchés similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article Article R2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre de ce marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

## **2.9. Reprise des personnels du titulaire sortant**

Les conditions de reprise du personnel sont définies par les accords de la Convention collective nationale des entreprises de prévention.

Le titulaire s'engage à fournir à la demande du CNSAD-PSL dans un délai de 10 jours les données relatives à la reprise des personnels telle que définie dans les accords de la convention collective nationale des entreprises de prévention sous peine de pénalités définies à l'article 11

## **ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION**

### **3.1. Composition du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en ligne sur le profil acheteur du CNSAD-PSL.

L'ensemble du dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de la consultation (RC);
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des charges techniques (CCTP) et ses annexes ;
- l'offre financière vierge ;
- le questionnaire diversité-égalité (cf. Article 8).

### **3.2. Retrait**

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE à l'adresse : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Sur ce site, les candidats peuvent inscrire leurs coordonnées et bénéficier ainsi de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

## **ARTICLE 4 – MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **4.1. Modalités de transmission des candidatures et des offres**

Conformément à l'article R.2332-11 du code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

### **4.2. Transmission des candidatures et des offres**

Les plis sont **transmis électroniquement sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE** à l'adresse : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les candidatures et les offres doivent être transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) avant la date et l'heure précisée ci-dessous.

La date et l'heure qui seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (exemple : par courriel).

La date et l'heure limite de réception des plis (candidature et offres) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD le mardi 30 septembre 2025 à 16h**

**Les dossiers qui parviendraient après les délais mentionnés ci-dessus ne seront pas retenus.**

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées ni modifiées. La candidate ou le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidates et des candidats ne sont pas restitués.

Toutes les questions et/ou demandes de renseignements complémentaires qui pourraient être formulées par les candidates et les candidats devront être adressées via la Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

## **ARTICLE 5- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

Dans le cas où la candidate ou le candidat ne peut délivrer les documents en langue française, il devra fournir, à sa charge, ces documents accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats devront justifier de leurs capacités à réaliser les prestations objets du présent marché. Les garanties et capacités des candidats seront appréciées notamment au regard des références présentées, du chiffre d'affaires réalisé et des effectifs présents dans la société.

### **5.1. Eléments administratifs relatifs à la candidature :**

Les candidats remettront les documents suivants au titre de leur candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'ils satisfont aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

2° Le formulaire DC1 intitulé « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Ce document doit être signé, soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée. Le formulaire DC2 intitulé « Déclaration du candidat ou du membre du groupement » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. Il n'a pas besoin d'être signé) ;

3° La copie du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire ;

4° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

6° Une déclaration indiquant les effectifs du candidat pendant les 3 dernières années ;

7° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique.

Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance du marché ne seront pas admises.

À titre alternatif, le candidat peut choisir d'utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME), qui tient lieu de déclaration sur l'honneur. Ce document, fondé sur un formulaire-type établi par la Commission européenne, peut être transmis en remplacement des formulaires DC1 et DC2. Son utilisation reste facultative pour cette consultation.

### **5.2. Eléments relatifs à l'offre :**

La candidate ou le candidat proposera une offre répondant aux caractéristiques mentionnées dans le cahier des charges techniques. Cette proposition correspondra à l'offre la plus économique que le candidat puisse proposer, et à celle qui répond au mieux, selon lui, aux caractéristiques souhaitées par le Conservatoire.

Afin de présenter cette offre, le candidat fournira :

- **Acte d'engagement complété ;**
- **Attestation de présence à la visite préalable obligatoire** conformément aux précisions de l'article 2.4. ;
- **Synthèse de l'offre financière complétée ;**

- **Un mémoire technique détaillant notamment les moyens humains et d'organisation de la candidate ou du candidat de maximum 10 pages.**

La candidate ou le candidat n'a pas à joindre à son offre le CCAP, le CCTP ou le règlement de la consultation (RC) signés. Ces documents, bien qu'ils fassent partie intégrante du dossier de consultation, n'ont pas à être retournés signés, sauf mention expresse contraire dans les documents de la consultation.

## **ARTICLE 6- ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **6.1. Analyse des offres et critères d'attribution**

L'équipe du Conservatoire examine les offres reçues.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

- **Valeur technique de l'offre à hauteur de 50%**

La valeur technique de l'offre sera analysée sur les 3 critères suivants fournis dans le mémoire technique du candidat, démontrant la compréhension du besoin et la capacité du candidat à y répondre.

- Critère 1- Les moyens humains affectés (notamment : mode de recrutement, effectif permanent, qualification, formation initiale et continue...) (20%)
- Critère 2- L'organisation détaillée que le soumissionnaire envisage de mettre en place pour assurer les prestations (délai de réactivité si absence d'un agent...) (20%)
- Critère 3- Les moyens techniques et matériels proposés (10%)

- **Prix des prestations à hauteur de 50%**

Toute candidate ou tout candidat n'ayant pas obtenu la note minimale de 25/50 concernant la valeur technique sera éliminé sans que le critère relatif à la valeur financière de l'offre ne soit examiné.

Conformément aux articles L. 2142-1 et R, 21447 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Le mémoire technique devra être limité à 10 pages maximum. Toute offre accompagnée d'un mémoire technique dépassant cette limite sera déclarée irrégulière et éliminée sans être analysée.

### **6.2. Notification du marché**

Le pouvoir adjudicateur avise les candidates et les candidats non retenus et notifie le marché à l'attributaire au plus tard le mercredi 10 décembre 2025.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite.

## **ARTICLE 7- PROCEDURE DE RECOURS**

### **7.1. Autorité juridictionnelle compétente**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction de recours, les candidats devront s'adresser à la juridiction compétente :

Tribunal administratif de Paris

7 rue de Jouy

75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

## **7.2. Médiation et règlement amiable**

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et litiges relatifs aux marchés publics ;

Préfecture de la région Ile-de-France

Préfecture de Paris

5, rue Leblanc

75911 Paris cedex 15

Tél. : 01.82.52.42.72

Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

### **ARTICLE 8- EGALITE DIVERSITE**

Le CNSAD-PSL s'est vu décerné par l'AFNOR, le label « Egalité professionnelle et diversité » et souhaite mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables, afin de favoriser la mise en œuvre des mesures garantissant l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Il est ainsi demandé aux candidats de remplir le questionnaire joint au dossier de consultation.